

# Règlement du **concours**

## L'éveil du Printemps

Le printemps est une saison propice aux photographies... Dans cette optique, le Syndicat d'Initiative de Bertogne et la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne invitent les photographes amateurs à immortaliser la commune de Bertogne sous un angle printanier. Une jolie façon de mettre en lumière les richesses naturelles du territoire.

Osez, imaginez, soyez créatif et original ! Votre photo sera peut-être sélectionnée pour être exposée au Bois de Fays durant la période estivale.

### À vos appareils !

Le concours est ouvert du **21 mars au 8 mai 2022** et donnera lieu à une exposition extérieure au Bois de Fays, à proximité du parcours ludique et de l'aire de jeux. Les images seront imprimées sur bache et placées sur des supports en bois.

L'exposition sera visible du **5 juin au 15 septembre 2022**. Les visiteurs pourront alors voter pour leur image favorite grâce à un système de QR code renvoyant à une page web.

## Conditions générales de participation

Ce concours photo est entièrement gratuit et ouvert à tout amateur, sans distinction d'âge et de nationalité.

Le thème choisi est « L'éveil du Printemps ». Le photographe est donc libre de choisir le lieu de prise de vue, à condition que celui-ci se situe sur le territoire de la commune de Bertogne. Les clichés doivent illustrer la beauté et les couleurs du printemps, mais l'objet photographié est laissé à l'appréciation du photographe : fleur, paysage, forêt, etc. Les images mettant en scène une personne ou un groupe de personnes ne seront pas acceptées.

Les dimensions originales, artistiques, émotionnelles et les techniques photographiques seront prises en considération par le jury de même que le comportement respectueux envers l'environnement et les espèces animales et végétales.

## Envoi des photos

Chaque participant ne peut soumettre qu'**une seule photographie**. L'envoi doit se faire avant le 8 mai 2022 à l'adresse **info@paysdebastogne.be**. Pour les fichiers volumineux, merci de recourir à une plate-forme de téléchargement adaptée telle que We Transfer : [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com)

Les images déposées, horizontales ou verticales, devront être au **format JPEG** et nommées comme suite : Nom\_prénom\_lieu\_titre de la photo.jpeg

Les fichiers originaux doivent permettre un agrandissement de qualité pour un format A2, soit un minimum de 5000 pixels de long pour le plus grand côté, en 72 dpi (minimum 10 Mo).

Lors de l'envoi des photos par mail (ou via plate-forme We Transfer), **les coordonnées complètes du photographe sont nécessaires** : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone de contact, adresse mail de contact.

Les clichés doivent présenter une atmosphère conforme à la réalité de terrain et ne pas induire le spectateur en erreur. Les seules modifications permises relèvent d'un développement classique (teinte, saturation, luminosité, enlèvement des poussières) et d'un éventuel recadrage, lequel ne peut dépasser 20% de l'image originale.

Toute modification se fait sur l'ensemble de l'image et ne peut concerner une partie seulement de celle-ci. Aucun élément de la scène présentée ne peut être ajouté, retiré ou traité isolément.

Une confirmation de réception sera toujours envoyée. Vous serez avertis, avant le 20 mai 2022, de la sélection ou non de votre photographie.

## Vote du jury & prix

Le jury, composé de 5 personnes dont le président du Syndicat d'Initiative de Bertogne, interviendra uniquement pour la sélection des photos à exposer et ses décisions seront sans appel. Au total, 10 images seront retenues sur base de divers critères (esthétique, respect du thème, qualité, contrastes, luminosité, etc.)

Après clôture de l'exposition au Bois de Fays, le photographe ayant récolté le plus de votes auprès des visiteurs se verra remettre un prix. Aucune rémunération ne sera accordée aux participants du concours.

## Garantie & droit intellectuel

Chaque photographe participant au concours déclare être titulaire de l'ensemble des droits sur la photographie transmise et en être le seul auteur. L'auteur d'une photographie sélectionnée pour l'exposition autorise le Syndicat d'Initiative de Bertogne à reproduire son œuvre dans le cadre strict du concours.

Les images exposées seront toujours accompagnées du nom de l'auteur et du titre. Le Syndicat d'Initiative de Bertogne et ses partenaires s'engagent à ne pas transférer les droits d'exploitation à des tiers et à ne faire aucune autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

## Adaptations **possibles**

Le Syndicat d'Initiative de Bertogne et ses partenaires se réservent le droit d'adapter le concours en fonction du nombre de photos reçues. Si le quota n'est pas atteint, une formule virtuelle du concours sera organisée sur la page Facebook de la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne. Le vote se fera alors grâce au nombre de « réactions » (likes).

Toute modification éventuelle concernant le déroulement du concours sera communiquée aux participants et aux membres du jury, en temps voulu.

## Une **question** ?

Contactez-nous via [info@paysdebastogne.be](mailto:info@paysdebastogne.be) ou au +32(0)61 26 76 11



**Bonne chance** à toutes & à tous !